Image not found or type unknown

LEGATAIRE UNIVERSEL TESTAMENT SANS HERITIER

Par **LON**, le **09/11/2018** à **17:26**

Bonjour
Je suis en train de rédiger mon testament olographe.
Je suis célibataire sans enfant.
Mes neveux et nièces sont sur mes assurances vie (celles ci ont été informées).
J'ai rédigé le testament en attribuant pour chacun la description, avec le pourcentage précis, des biens que je leur lègue.
Questions :
- est il utile de noter un légataire universel dans ce cas ?
- Si je veux donner ma maison à une association d'utilité publique, le testament suffit il et cette association s'occupera t'elle de la vente ?
Un grand merci pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés